Régie de l'énergie
R-3980-2016

Hydro-Québec
Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2017-2018

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3980-2016
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 13 DÉC. 2016
Pièces n°: C-ROEÉ-0018

ROEÉ
Rapport d'analyse

par
Jean-Pierre Finet, Consultant

13 décembre 2016

CIBLES ET BUDGETS GLOBAUX DE RÉDUCTION EN ÉNERGIE ET EN PUISSANCE

- Aucun cible gouvernementale depuis 2015
- Objectifs très modestes 115 M$, 430 GWh (0,25% des ventes), 165 MW
- "(Hydro-Québec) compte combler environ le tiers de la croissance des ventes par des interventions en économie d'énergie"
  - Or, la croissance des ventes est anémique
  - La croissance des ventes est un indicateur inadéquat (l'expert Chris Neme, R-3864-2013, C-ROEÉ-0037)
- Efforts en efficacité énergétique
  - Sans égard au PTÉ
  - Parmi les moins ambitieux en Amérique du Nord

2

CIBLES ET BUDGETS GLOBAUX DE RÉDUCTION EN ÉNERGIE ET EN PUISSANCE (2)

- Selon Hydro-Québec
  - « les objectifs prennent en compte l'équilibre offre-demande du Distributeur tout en respectant les orientations à l'égard de son engagement dans l'efficacité énergétique, et ce, dans le respect des critères de rentabilité économique (tests économiques) »
- Selon le ROEÉ
  - Équilibre offre-demande versus surplus d'énergie?
  - TCTR représente le principal critère pour établir les objectifs (rentabilité pour la société)
  - Impact sur la facture devrait primer sur l'impact tarifaire

3

BIÉNERGIE

- Diminution plus importante que prévu du nombre d'abonnements au tarif DT
- Effritement de 10 MW annuellement au cours des trois prochaines années
- Seulement 100 000$ pour la sensibilisation à la biénergie
- Projet-pilote vs intérêt des mazoutiers
- Selon ROEÉ, le mazout est incompatible avec la décarbonisation souhaitée par la Politique énergétique
- Recommandation du ROEÉ: développer les solutions alternatives au mazout comme chauffage d'appoint (énergies renouvelables, stockage thermique et/ou électrique)

4

CHAUFFE-EAU À TROIS ÉLÉMENTS

- Taux de pénétration de seulement 4% après 4 années de programme
- Méconnaissance apparente du marché du chauffe-eau
- Hydro-Québec s'appuie sur un sondage pour affirmer que:
  - les clients qui possède un tel équipement sont satisfaits
  - HQ doit maintenir la promotion auprès de la clientèle et des intervenants
- Présentement, le surcoût est payé à l'unique fabricant
- Possibilité qu'Hydro-Québec offre un soutien promotionnel et financier aux plombiers
- Hydro-Québec est d'avis que l'amélioration de la notoriété du CE3E ainsi que sur la participation accrue des partenaires commerciaux au programme est plus efficace que d'offrir un incitatif au client

5

CHAUFFE-EAU À TROIS ÉLÉMENTS (2)

- Sondage effectué auprès de participants seulement
- Le sondage fait abstraction du marché de remplacement d'urgence qui constitue la majorité des remplacements
- 15% des clients sondés affirment avoir fait l'acquisition de leur chauffe-eau à 3 éléments avant l'arrivée de cette technologie sur le marché (2012)
- Une proportion relativement élevée de clients ne sont pas en mesure d'expliquer spontanément leur choix
- Possible confusion quant aux économies résultant de l'utilisation du chauffe-eau (« moins gourmand »)

6

CHAUFFE-EAU À TROIS ÉLÉMENTS (3)

- Test du participant nul
  - Aucun bénéfice économique pour le client, et la possibilité de manquer d'eau chaude plus rapidement qu'avec un chauffe-eau à 2 éléments
- Conclusion du ROEÉ
  - Besoin d'une stratégie de commercialisation adaptée aux segments de marchés
    - Nouvelle construction, remplacement d'urgence, location, grandes surfaces

7

PROGRAMME DE CHARGES INTERRUPTIBLES – BÂTIMENTS CI

- Projet-pilote
  - 250% de l'objectif atteint
  - 25 MW, avec 43 participants et 180 bâtiments seulement
- Malgré ces performances, l'objectif d'Hydro-Québec n'est que de 40 MW pour l'hiver 2016-2017
- Potentiel technico-économique = > 1000 MW
- Plan d'approvisionnement 2017-2026
  - +300 MW 2017-2018
  - +100 MW 2018-2019
  - +500 MW 2019-2020
- Conclusion du ROEÉ
  - Besoin d'accroître l'objectif du programme de sorte à couvrir les besoins prévus au cours des prochaines années

8

NOUVEAU PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

- Admissibilité au 1er janvier 2000
  - "Pratique courante" versus réglementation
  - Nouvelle réglementation en 2012 en remplacement de celle de 1983
  - Aucune documentation d'un changement dans la pratique courante au 1er janvier 2000
  - Recommandation du ROEÉ
    - Rehausser au 1er juillet 2012 le critère d'admissibilité au programme
- Choix des mesures
  - Recommandation du ROEÉ
    - Hydro-Québec devrait ajouter d'autres mesures commercialisables du potentiel technico-économique à son programme

9

PROGRAMME D'UTILISATION EFFICACE DE L'ÉNERGIE (PUEÉ)

- Récent ajout d'un volet propane au programme
  - 230 nouveaux participants
- Large segment de la clientèle ne veut pas chauffer au mazout
- Énergies renouvelables (ex: chauffage aux granules de biomasse) exclues à cause du risque
  - Réseau de distribution fiable
  - Présence de plus d'un fournisseur
- Paradoxe de l'oeuf ou la poule

10

PROGRAMME D'UTILISATION EFFICACE DE L'ÉNERGIE (PUEÉ) (2)

- 3 quincailleries aux IDM
  - Quincaillerie Turbo de Cap-aux-Meules en avait 12 palettes en stock le 3 novembre dernier
- Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine mise sur la biomasse pour stimuler l'emploi, le développement économique régional et la réduction des émissions de GES
- Recommandation du ROEÉ
  - Autoriser les systèmes de chauffage à la biomasse et autres énergies renouvelable ou de stockage thermique ou électrique au sein du PUEÉ

11

CHARGES INTERRUPTIBLES RÉSIDENTIELLE – CHAUFFE-EAU

- Réticence de l'Institut national de santé publique (INSP) met en péril l'existence du programme tel que conçu
  - Crainte de développement de la légionellose
- De 20% à 40% des chauffe-eau électrique seraient contaminés par la bactérie au Québec selon l'INSP
- Recommandation du ROEÉ
  - Déplacer la charge **avant** la pointe appréhendée plutôt qu'après
    - Augmenter la température des chauffe-eau à 70 degrés C
  - Permet la destruction de la bactérie et le déplacement de la charge à la pointe

12